

CONSEILS de SPÉCIALISTES

le journal de lévis

Journal coopératif - Du vrai journalisme

M^e Joannie Charron

Notaire

ET SI JE N'AVAIS PAS DE TESTAMENT?

Savons-nous véritablement quelles sont les conséquences de négliger de faire notre testament? D'abord, c'est le Code civil du Québec qui va établir vos héritiers. Ouf! Nous voilà rassuré pensons-nous à tort. Alarme rouge : aucun droit pour les conjoints de fait. Celui-ci précise que vos biens appartiendront pour le 1/3 à votre conjoint(e) marié(e) ou uni (e) civilement et pour le 2/3 à vos enfants (biologiques et adoptés, et non vos enfants considérés, hébergés, ou ceux de votre conjoint(e)). Cela signifie que votre part dans la maison et tous vos biens vont appartenir à vos héritiers dans ces proportions. Vous n'êtes pas mariés? Alors vos enfants seront vos seuls héritiers. Ils sont mineurs? Zut! Rien n'est adapté pour faciliter les choses croyez moi. Nous devons donc constituer un conseil de tutelle (formé des membres de la famille du défunt) qui sera chargé de superviser le représentant légal de l'enfant (votre ex-conjoint?! Oui Madame!) et qui pourra lui autoriser certains agissements avec l'accord du tribunal. Quelle impasse! « Mon conjoint n'a donc pas toute la latitude pour agir pour eux? » Bien sûr que non! Mais déjà trop s'il s'agit de votre ex. « Je n'ai pas d'enfants, c'est donc mon épouse qui va hériter de tous mes biens? » Mais non, seulement le 2/3 et pour 1/3, à vos parents. « Mes parents sont décédés, alors mon époux est le seul héritier? » Ah ça non, vos frères et sœurs hériteront du 1/3. Vraiment? « Si je n'ai ni conjoint ni enfant? » Alors il semblerait que vos parents, frères et sœurs se partageront vos biens pour moitié chacun, amour égal. À défaut, ce sera la parenté jusqu'au 8e degré, sinon, ouste, votre fortune au gouvernement.

BMC

BÉLANGER • MERCIER • CHARRON
— NOTAIRES —

Bélanger Mercier Charron, Notaires
3054, route Lagueux,
Lévis (secteur St-Étienne)
T: 418 831-2678 p. 109
j.charron@notarius.net
www.bmcnotaires.com